

# LE CÉGEP MILIEU DE VIE

par Marcel Sénéchal

directeur général du CLSC (Basse-Ville) à Québec

Énoncer que le collège doit être un milieu de vie constitue une formulation trompeuse qui laisse croire qu'il peut arriver que le collège n'en soit pas un. Il faut plutôt constater que le collège constitue un lieu de rencontres où l'étudiant a l'occasion de vivre des expériences d'apprentissage. Il conviendrait mieux alors de dire que le collège doit prendre note de ce fait et en tenir compte pour en tirer profit. Il serait en effet plus juste de proposer que le collège offre à l'étudiant le meilleur des lieux de rencontres et d'apprentissage.

Le collège peut toujours choisir de devenir une « boîte à cours » mais il ne peut pas nier le fait que l'étudiant y vit autre chose et que son apprentissage ne se limite pas à l'enseignement qu'il reçoit.

Rappeler ces faits peut paraître banal. Mais il me semble que nous sommes souvent portés à nier de telles évidences. Nos réflexions et nos actions reposent souvent sur des « a priori » plus ou moins explicites voulant que les réalités n'existent pas en dehors de notre volonté et qu'ainsi l'étudiant n'apprenne pas sans notre intervention ou que le collège ne constitue pas un milieu de vie si nous ne décidons pas que cela doive exister et que nous ne faisons rien pour qu'il en soit ainsi.

Énoncer que l'enseignement a peu d'impact sur la formation de l'étudiant n'est toutefois pas de l'ordre des évidences. Je m'en réfère aux résultats de certaines études américaines qui ont conclu que l'école avait peu d'influence sur le processus d'apprentissage et de formation. Un tel énoncé repose

également sur une autre évidence associant au processus de formation d'autres intervenants tels la famille, les moyens audiovisuels, les groupes d'amis, le milieu social, et j'en passe.

Je m'en réfère également à mes expériences personnelles qui, d'autres me l'ont dit, ne sont pas exclusives. Mes professeurs de philosophie de niveau collégial ont accepté de laisser de côté le programme officiel d'enseignement de la philosophie et de nous permettre d'étudier les réalités de notre société comme le syndicalisme, la démocratie, le capitalisme, à travers des formules que nous choisissons nous-mêmes. Je m'aperçois que j'y ai développé un goût pour la philosophie, mais aussi un sens pratique axé sur le changement des réalités sociales. Mes activités para-scolaires en littérature, en philosophie, en organisation étudiante m'ont certes influencé davantage que d'autres enseignements reçus.

Je me suis aperçu, comme employeur, que les sessions de perfectionnement et que la poursuite d'un plan de scolarisation avaient peu d'impact sur l'amélioration du rendement général d'un individu. On admettra que les qualités personnelles constituent le facteur le plus important du rendement d'un travailleur. Or l'enseignement ne contribue pas beaucoup à développer les qualités personnelles de l'étudiant. L'accent porte sur la transmission du savoir.

Un ami m'apprenait qu'une étude menée auprès de dix mille enseignants de niveau secondaire faisait ressortir que la majorité des six mille répondants soutenaient que l'université ne leur avait été d'aucun secours et qu'ils avaient été obligés de se débrouiller seuls dans leur travail. Mon expérience actuelle de travail me permet d'affirmer que l'université et le collège ne sont pas très utiles aux travailleurs sociaux, aux infirmières, aux médecins qui doivent innover afin d'améliorer une réalité sociale qu'ils apprennent progressivement à connaître.

Ils y réussissent d'autant mieux s'ils ont déjà vécu dans les différents milieux qu'ils ont déjà fréquentés (dont l'école) des expériences d'apprentissage qui ont contribué à développer leurs capacités personnelles comme la créativité, l'autonomie, le sens de l'analyse et de la synthèse, le goût d'apprendre, le sens critique et un intérêt pour le changement.

Mais je répète que l'enseignement contribue peu à développer ces capacités. C'est ici qu'il convient de distinguer clairement le collège de l'enseignement qu'il dispense.

On a raison de penser que le collège ne peut pas être qu'un lieu de rencontre. Il existe d'abord pour dispenser un enseignement et transmettre un savoir. Mais le savoir a trop tendance à se justifier par lui-même. L'institution scolaire tient sa raison d'être du savoir qu'elle possède et qu'elle transmet. Elle n'a pas besoin d'autres justifications. Elle en arrive cependant à considérer l'étudiant comme un élément secondaire. L'école donne priorité à l'objet plutôt qu'au sujet de telle sorte qu'elle ne tient pas suffisamment compte du vécu de l'étudiant, de ses façons d'apprendre. Le savoir que l'école dispense est souvent désincarné et fait fi, au plan de la méthode et du contenu, des réalités auxquelles il se rattache et des hommes et femmes qui l'acquièrent et l'utilisent.

L'enseignement collégial aborde peu les réalités sociales de nos milieux. Les problèmes sociaux tels le chômage, la pauvreté, la délinquance, la toxicomanie demeurent en dehors des classes. S'il arrive qu'il en soit question, ces problèmes sont souvent abordés de façon théorique sans une connaissance suffisante des milieux particuliers qui les vivent. On jugerait pertinent d'en traiter davantage qu'il faudrait éviter que ces questions fassent l'objet d'un cours spécifique. Je crois plutôt que l'enseignement des sciences, de l'histoire, de la littérature ou de la philosophie devrait intégrer l'étude de ces problèmes. Mais nous n'en sommes pas là.

Je me suis souvent interrogé sur le lien d'appartenance du collège. Il s'agit là d'une ressource qui appartient peu à la communauté qu'il dessert. Ses lettres de créance lui proviennent d'autres origines. Je ne nie pas les efforts que certains collèges ont faits pour se rendre plus disponibles à leur milieu. Mais il me semble que la démocratisation de l'enseignement demeure encore un souhait parce que l'institution scolaire connaît mal les populations qu'elle dessert. Ces dernières sont presque toujours approchées en termes de clientèles qu'on veut attirer dans un système conçu en fonction d'un savoir théorique. Peu de communautés ont elles-mêmes réfléchi au devenir de l'école et se la sont véritablement appropriée comme ressource. Cette dernière réfléchit entre quatre murs. Même si l'école constitue une ressource importante dans un milieu, elle ne se perçoit pas comme telle et son action demeure isolée. Elle est centrée sur les modalités de son organisation pédagogique et administrative plus que sur les besoins et les problèmes de son milieu. Elle peut tout au plus prêter attention au vécu de sa clientèle à l'école mais en le dissociant du vécu à la maison ou

dans le milieu. Elle ne se concerta pas avec les autres ressources qui oeuvrent également pour l'avancement du même milieu. Ce phénomène est encore plus vrai pour des milieux défavorisés qui ne considèrent pas déjà la scolarisation comme une valeur.

Par ailleurs, le collège ne prête pas suffisamment d'importance à ce qu'il perçoit comme des aspects secondaires de son organisation alors que les étudiants y sont beaucoup plus à l'aise que dans les salles de classe. La vie étudiante, l'organisation des espaces, les lieux de rencontres s'avèrent des facteurs d'apprentissage qu'on ne peut négliger. L'étudiant s'exprime librement et peut jeter un regard critique sur ses cours, ses professeurs, son association étudiante tout en vivant des rapports humains qui le façonnent.

Il y a donc un écart considérable entre l'enseignement d'une part et le vécu de l'étudiant d'autre part d'autant plus que le problème de l'étudiant en phase de difficultés scolaires, sinon d'abandon, est souvent lié aux rapports qu'il entretient avec son milieu familial ou social. Il devient donc nécessaire que le collège connaisse bien la réalité sociale qui l'entoure.

Je demeure convaincu que faire du collège un milieu de vie paraît une idée farfelue pour des administrateurs ou des enseignants qui ne sont pas à l'écoute de la communauté que dessert le collège et qui pensent qu'un collège demeure un « en soi » parachuté dans les milieux pour leur apporter la bonne nouvelle. Je ne dénigre pas la fonction première du collège mais je dénonce l'approche qui conduit l'institution scolaire à rejeter ceux et celles qu'elle considère comme des mésadaptés en fonction de ses normes.

Il y a beaucoup à faire pour corriger cela. L'école doit devenir accessible aux étudiants qui la fréquentent et aux milieux qu'elle dessert. L'expérience nous a appris qu'un écart considérable existe entre admettre un étudiant et adapter l'enseignement à son vécu, à ses façons d'apprendre et au milieu d'où il est issu. Faire du collège un milieu de vie, c'est d'abord modifier le contenu des cours et la pédagogie pour laisser plus de place à l'étudiant et à son milieu. Comment expliquer que le citoyen ordinaire peut s'engager dans d'autres secteurs de l'activité communautaire comme la santé, la pastorale, la gestion paroissiale, l'aménagement du territoire mais demeure à l'écart de l'école ?



**Le Service Universitaire Canadien Outre-mer, un organisme privé à but non lucratif dont l'objectif est de bâtir une solidarité entre les peuples,**

**Cherche des professeurs pour combler des postes au niveau secondaire et collégial dans les spécialités suivantes en AFRIQUE:**

HYDRAULIQUE ou SCIENCES PHYSIQUES ou MATHÉMATIQUES, MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES/SECTION ÉLECTRONIQUE

DESSIN D'ART (pour enseigner motifs pour broderie, teinture, pagnes et tissus dans un Centre de formation féminine et artisanale)

COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE EN MENUISERIE OU MAÇONNERIE (expérience dans l'enseignement)

L'ENTRÉE EN FONCTION POUR CES POSTES SE FERA AU PLUS TARD LE PREMIER SEPTEMBRE 1981, SAUF COORDONNATEUR EN MENUISERIE OU MAÇONNERIE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

DURÉE: contrat de 2 ans

EXIGENCES MINIMALES: détenir un diplôme approprié et une expérience pertinente de deux ans; être citoyen canadien ou immigrant reçu; remplir un dossier médical; participer à un processus d'évaluation et de formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES: salaire net d'environ \$615./mois en monnaie du pays hôte, plus des allocations mensuelles pour conjoint(e) et enfant(s), des allocations d'installation et de réintégration, frais de voyage et primes d'assurance-vie et invalidité assumés par SUCO: logement fourni.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus rapidement possible à:  
**Secteur Recrutement, 4824, Côte des Neiges, Montréal, Québec, H3V 1G4 Tél.: (514) 735-4561.**